



La table de Cynthia Monnard, équipée d'un moteur, peut supporter jusqu'à 150 kilos. Elle est donc parfaitement adaptée aussi pour les grands chiens, tels que les saint-bernard ou les leonberg. CHLOÉ LAMBERT

# Une toiletteuse qui parcourt les routes

**URSY.** Cynthia Monnard possède un salon de toilettage mobile pour animaux. Avec sa caravane, elle sillonne les routes pour coiffer chiens et chats.

ANGÉLIQUE RIME

Cynthia Monnard n'a pas un salon de toilettage pour chiens et chats comme les autres. Elle a installé le sien dans une caravane, mobile, qui mesure huit mètres de long sur deux et demi de large.

A l'intérieur, les lits et le coin salon ont laissé la place à une baignoire – en bois pour éviter

que nos petits compagnons ne glissent – ainsi qu'à une table, adaptable suivant la taille de l'animal. « Cette pratique est assez répandue aux Etats-Unis, mais en Suisse romande, je suis la seule à offrir ce service. Avec mon mari, nous avons d'ailleurs aménagé l'intérieur de la caravane nous-mêmes », explique l'habitante d'Ursy, qui se plaît à conduire de gros véhicules.

## Un service à la campagne

La Glannoise de 30 ans a ouvert son salon itinérant en avril dernier. « Depuis 2009, j'avais un salon de toilettage dans mon garage. Cependant, l'accès à notre maison n'est pas optimal, surtout en hiver. En

me déplaçant, je touche davantage de clients. »

Après bientôt neuf mois d'exploitation, les affaires marchent plutôt bien, surtout sur le canton de Vaud. « Les clients pourraient être plus nombreux, mais avec mes deux enfants, je me satisfais de la demande actuelle, qui représente un temps de travail de 50%. » La jeune maman aimerait pourtant développer sa clientèle dans la région de Fribourg. « J'essaie d'aller dans des zones rurales, où les propriétaires d'animaux n'ont pas forcément un salon à proximité. Cela leur permet de bénéficier d'un service professionnel, avec des produits adaptés. »

## Fixer le matériel

Sillonner les routes avec une caravane aménagée en salon de toilettage demande quelques adaptations. « A l'avant, il y a une génératrice qui fournit l'électricité, et du gaz pour le chauffage. J'ai également ajouté une citerne d'eau de cent litres, nécessaire pour la douche des chiens. »

Pas facile non plus de trouver des emplacements pour parquer son engin. « Soit je paie, soit je trouve un arrangement avec le propriétaire du terrain. Sinon, je me parque sur des zones bleues ou devant la maison de mes clients. »

Sans oublier que, pour chaque déplacement, Cynthia Monnard

doit fixer l'ensemble de son matériel. « Pour éviter de répéter l'opération trop souvent, j'essaie de rester au minimum une demi-journée au même endroit. »

## Même outils que le coiffeur

Et du matériel, la caravane en est remplie. Il y a d'abord les shampoings – déperlant, après-shampooing, antipelluculaire – qui se multiplient en fonction de la longueur et du type de pelage. Puis, viennent les outils, qui ressemblent fortement à ceux d'un coiffeur: peignes, tondeuse, ciseaux, ou encore foehn.

Malgré son nombre impressionnant d'outils, Cynthia Monnard utilise souvent les mêmes, les plus spécifiques étant réservés pour le soin des animaux qui participent à des expositions ou des concours. « La plupart des gens veulent des coupes pratiques. Je peux les réaliser à la tondeuse au lieu du ciseau. Cela prend moins de temps et le prix est moins élevé. »

La toiletteuse insiste cependant sur la nécessité d'entretenir le pelage de ses animaux régulièrement: « Cela dépend du type de poil, mais, par exemple, si vous ne prenez pas soin d'un bichon frisé, au bout de deux mois, il ne pourra plus marcher correctement à cause des nœuds qui se seront formés entre ses pattes. » ■

## Pas de formation fédérale

En Suisse romande, il n'existe pas de formation de toiletteur pour animaux réglementée au niveau fédéral. Chaque salon propose à son personnel des formations de durée et de contenu différents. « La profession est récente. Mettre en place un système au niveau fédéral prend du temps », décrit Cynthia Monnard. Sa formation, la Glannoise l'a effectuée dans un salon neuchâtelois. Pour la partie théorique, elle a fréquenté l'École de cynologie romande de Marlyse Berger à Pentha, à présent fermée. « La directrice est partie à la retraite et personne n'a pris la relève. »

Aujourd'hui, si les toiletteurs romands veulent suivre des cours théoriques, ils doivent se rendre en France ou en Suisse allemande. Là, des séminaires sont mis sur pied par des associations privées. « Pour ceux qui pratiquent déjà, ces cours permettent également d'assimiler les techniques modernes et les nouveaux standards de coupe », note Cynthia Monnard. AR

## Les poumons traités en ambulatoire

**BILLENS.** L'Hôpital fribourgeois (HFR) introduit un programme de réadaptation respiratoire ambulatoire sur le site de Billens. Jusqu'à présent, les patients pouvaient en bénéficier, mais uniquement en étant admis trois semaines à l'HFR. Selon un communiqué, le programme est inédit dans le canton.

Il s'adresse aux patients atteints de maladies respiratoires chroniques, légères à sévères, et capables de se déplacer. Pris en charge par les caisses maladie, il s'étale sur trois mois, avec deux séances hebdomadaires. Elles ont lieu en fin d'après-midi, un horaire spécialement aménagé pour que les pa-

tients puissent rester actifs professionnellement. Deux groupes de patients vont y participer en 2013. La session de février est complète, mais il reste des places pour celle de septembre. Les personnes intéressées doivent se renseigner auprès d'un pneumologue. SM

## Fribourg

# Le PLR fribourgeois soutient les familles

**MOTS D'ORDRE.** Le Parti libéral-radical fribourgeois, réuni en assemblée ordinaire jeudi au Mouret, a accepté l'arrêté fédéral sur la politique familiale. Il va ainsi à l'encontre du parti suisse. Antoinette de Weck, présidente des femmes libérales-radicales fribourgeoises, a réussi à convaincre une majorité (35 oui, 19 non et 4 abstentions) de la nécessité d'offrir de meilleures conditions pour concilier vie familiale et vie professionnelle.

Le débat contradictoire sur la modification de la Loi sur l'aménagement du territoire a débouché sur un refus (11 oui, 46 non et quelques abstentions). Le directeur de l'Aménagement, Maurice Ropraz, qui s'est abstenu au motif que le Conseil d'Etat avait décidé de ne pas être actif dans la campagne, n'en a pas moins offert quelques pistes sur sa position. Il a dit avoir certaines craintes par rapport à la mise en œuvre de la loi. Sa Direction devra refuser des plans d'aménagement locaux et intervenir auprès des communes pour qu'elles dézoient. Les indemnités pourraient entraîner des batailles devant les tribunaux.

L'initiative «Contre les rémunérations abusives» n'a suscité presque aucune discussion. Elle a été rejetée avec un score proche de l'unanimité. Le PLR fribourgeois veut lutter contre les salaires abusifs, mais il juge le contre-projet indirect beaucoup plus efficace.

L'assemblée a encore passé en revue les comptes 2012 et le budget 2013 du parti. Les campagnes électorales ont laissé quelques traces: environ 96000 francs ont été dépensés pour l'élection complémentaire au Conseil des Etats et 266000 francs pour les différentes échéances de 2011. Les comptes bouclent sur un léger déficit. DM

## L'UDC fribourgeoise dit trois fois non

**VOTATIONS.** Réunie en comité central mercredi soir à Courtepin, l'UDC fribourgeoise recommande de refuser l'initiative Minder «Contre les rémunérations abusives». Après un débat où le député Nicolas Kolly et le conseiller général de la ville de Fribourg Pierre Marchioni ont fait part de leur soutien à l'initiative, la section l'a finalement rejetée par 24 voix contre 12 et quatre abstentions. Elle se range ainsi derrière l'avis du parti national. «Pour l'instant, il y a neuf sections qui n'ont pas suivi le mot d'ordre sur ce point. Mais nous attendons encore deux réponses», précise Kevin Grangier, porte-parole adjoint de l'UDC Suisse. C'est non également aux deux autres objets, l'arrêté fédéral sur la politique familiale – à l'unanimité – et la modification de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT). Après un débat contradictoire entre les conseillers nationaux Jean-François Rime et Ursula Schneider-Schüttel, l'UDC a rejeté la révision de la LAT par 31 voix contre six et une abstention. AR

## EN BREF

### PCS

**En désaccord avec le parti suisse sur l'aménagement**  
Le Parti chrétien-social fribourgeois (PCS), dont l'assemblée des délégués a eu lieu ce jeudi à Granges-Paccot, recommande de voter trois fois oui aux prochaines votations du 3 mars. La majorité des délégués présents a approuvé l'initiative Minder «Contre les rémunérations abusives». « Cette initiative est un signal clair contre les salaires abusifs. Elle renforce également la démocratie de l'actionnariat », explique Philippe Wandeler, président de la section fribourgeoise. Le PCS cantonal soutient à l'unanimité la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT). Sur cet objet, le mot d'ordre diffère du parti national, qui laisse la liberté de vote à ses partisans. Quant à l'article constitutionnel sur la famille, le PCS fribourgeois y est unanimement favorable.

### VERTS

#### Trois fois oui le 3 mars

Pour les Verts, l'initiative populaire «Contre les rémunérations abusives» est un pas important vers plus d'équité salariale. Le texte préviendrait les indemnités de départ et limiterait les bonus des cadres supérieurs des entreprises cotées en bourse. Les Verts soutiennent également la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT). A leur sens, ce texte vise «à gérer efficacement le sol, à protéger les paysages et à garantir des logements accessibles pour tous». Enfin, le parti écologiste recommande à l'unanimité de soutenir l'article constitutionnel sur la politique familiale.

### UDF

#### Le parti veut laisser l'éducation aux parents

L'Union démocratique fédérale du canton de Fribourg (UDF) a pris position, dans un communiqué, sur les objets soumis en votation populaire le 3 mars. Bien que le parti souhaite éviter les rémunérations excessives, il dit non à l'initiative Minder, «dont les mesures sont trop strictes par rapport à l'objectif visé». Il soutient, en revanche, le contre-projet. Non aussi à l'arrêté fédéral sur la politique familiale: «L'éducation des enfants ne doit pas devenir un devoir de l'Etat.» La modification de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) ne recevra pas davantage les suffrages des membres de l'UDF.